Décembre 2016 - n° 66

Conservatoire d'espaces naturels Limousin

LA LETTRE DE LIAISON

Edito

Je l'ai souvent dit, présider le CEN Limousin est une mission riche d'expériences variées et formatrices, cela nécessite de la disponibilité, de l'implication et de l'enthousiasme, tout en gardant une certaine sérénité face à la responsabilité qui découle de la fonction. Mais il est des jours où cette notion de responsabilité prend tout son sens, la main tremble un peu, le rythme cardiaque s'accélère : cela s'est produit fin septembre, ce jour-là j'ai signé le document qui va engager le Conservatoire pendant quinze ans, à savoir pour un emprunt de plus de 500 000 euros pour financer les travaux de rénovation-agrandissement de notre siège social. En tout, pas loin de 700 000 euros seront nécessaires pour que le CEN Limousin s'inscrive dans la voie d'un véritable développement durable : en initiant sa propre transition énergétique par l'isolation renforcée des bâtiments, le remplacement d'une énergie carbonée par une énergie renouvelable, en proposant à l'équipe salariée un lieu de travail confortable et ergonomique, et en permettant que le siège social de notre association soit un lieu d'accueil agréable et chaleureux pour tous ceux qui soutiennent et œuvrent pour la préservation des sites naturels de notre territoire limousin.

Ces travaux, que beaucoup attendent, devraient commencer début 2017 ; le fonctionnement quotidien du Conservatoire s'en trouvera perturbé pendant quelques mois, mais ce sera « pour la bonne cause ».

L'année 2016 se termine donc, avec en perspective un programme excitant et mobilisateur pour l'année prochaine.

2017, année des changements : nouveau siège social et mise en place effective du travail d'harmonisation et de concertation des trois Conservatoires de Nouvelle-Aquitaine.

2017, année riche en projets et, espérons le, prometteuse en satisfaction et contentement.

En attendant, je vous souhaite à tous une très bonne fin d'année 2016 et vous présente mes meilleurs voeux pour la nouvelle année.

Annie-Claude Raynaud
Présidente du CEN Limousin.

Sommaire

P 1 : Actualités - Organisation entre les Conservatoires de la Nouvelle-Aquitaine
P 2 : Actualités - Maîtrise foncière
P 2 : Actualités - 2016 : une année bien remplie pour le Conseil Scientifique
P 3 : Actualités - Assistance technique à la Carrière de Lapleau
P 4 : Actualités - Un nouveau contrat sur la Vienne Médiane et Affluents
P 5 : Nouvelles des sites - Le Marais du Brezou
P 6 : Nouvelles des sites - Intervention du CEN dans le cadre du contrat de rivière Gartempe
P 7 : Nouvelles des sites - La lande de la Saumagne
P 8 : Brèves

Actualités

Organisation entre les Conservatoires d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Depuis le 1er janvier 2016, les 3 Conservatoires d'espaces naturels d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes sont désormais réunis dans une même et unique région : la Nouvelle-Aquitaine.

Chaque Conservatoire gardera son territoire d'origine, son siège social et toutes ses implantations locales, indispensables à la mise en œuvre des actions qui font notre force depuis plusieurs décennies auprès des acteurs du monde rural.

Dans une région plus grande que l'Autriche (84 000 km2), il est illusoire de vouloir fusionner les 3 structures et surtout cela coûterait bien cher à la collectivité. En ces temps de disette budgétaire, il est bien plus pertinent de créer sans frais nouveaux une structure de gouvernance et d'harmonisation de nos procédures. Cette structure chapeau dont le nom reste encore à trouver devrait voir le jour dans le courant de l'année 2017. Elle sera administrée par les 3 Conservatoires.

Elle permettra entre autre :

- d'harmoniser les procédures administratives et budgétaires des Conservatoires sur le territoire régional,
- De porter un Plan d'actions quinquennal unique et harmonisé pour les 3 CEN,
- De porter et d'harmoniser la procédure d'agrément Etat-Région de chacun des Conservatoires afin que l'ensemble du territoire régional soit couvert, étant entendu qu'elle n'a pas vocation a être agréée en tant que Conservatoire d'espaces naturels,
- D'être l'interlocuteur au nom des 3 CEN de certains partenaires aux premiers rangs desquels le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et l'Etat (les relations avec les Départements, les intercommunalités diverses, les communes… sont du ressort de chaque Conservatoire au sein de son territoire d'intervention),
- D'élaborer des partenariats régionaux pour le compte des 3 CEN au sein de la Nouvelle-Aquitaine,
- De porter certains évènements de communication d'ampleur régionale ou nationale (Congrès national des Conservatoires d'espaces naturels…),
- De communiquer sur les actions menées par les 3 CEN en région (Rapport d'activités annuel des 3 CEN sur la Nouvelle-Aquitaine…),
- Siéger dans certaines instances régionales ou extrarégionales au nom des 3 Conservatoires (CA de la SAFER, Comité technique milieux naturels et aquatiques de l'Agence de l'eau Adour-Garonne…),
- Travailler à la sécurisation du foncier des 3 Conservatoires, plus particulièrement pour ce qui concerne le transfert de propriétés publiques lors de mesures compensatoires.

Actualités

Maîtrise foncière

Depuis le début de l'année 2016, le CEN Limousin maîtrise 50 hectares supplémentaires d'espaces naturels à forte valeur patrimoniale.

Les acquisitions représentent plus de 20 hectares, les locations 5 hectares tandis que nous avons conventionné sur près de 25 hectares.

Un des faits marquants restera bien sûr l'acquisition du désert de Chèvrecujols sur la commune de Brive la Gaillarde.

Notons également à la lecture du tableau récapitulatif, les quelques acquisitions réalisées sur la RNN de la tourbière des Dauges ainsi que sur les sites tourbeux périphériques.

	Acquisition	Bail civil	Convention d'usage
RNN Tourbière des Dauges	0,81		
Marais du Brezou			1,62
Coteau du Puy Laborie - Peuch Redon	0,28		
Tourbière de Chante-Ribière	1,42		
Lande de Puycheny			1,22
Tourbière de Mallety	1,59		
Landes de la Cascade des Moulines			3,41
Carrière et mines de Rancon			3,64
Lande des Chézelles			1,40
Réseau de mares de Thiat			0,72
Côteau de Chaumonts			0,49
Tourbière du Ruisseau de la Grande Ribière	3,28		
Puy de Guimond			0,05
Désert de Chevrecujols	8,67		
Bois sur pente du Gour	3,07		
Lande de Rigoulet			4,99
Zones humides du Ruisseau du bois du Cher	1,09	5,33	
Pelouse de Font Trouvé - Puy Pialat			0,72
Landes et prairies humides de l'Etang Rompu			6,63
Landes humides desChaux			8,48
	20,21	5,33	33,35

2016 : une année bien remplie pour le Conseil Scientifique

Mise en place de votes électroniques

Il faut dire que l'ordre du jour est plutôt chargé entre les traditionnelles missions conférées au CS par les statuts de notre association et d'autres dossiers d'actualité. Le temps de réunion étant limité, il est nécessaire d'organiser, en supplément, des sessions de vote électronique, notamment pour la validation des nouveaux sites d'intervention. Cela demande une disponibilité importante pour les conseillers scientifiques que nous remercions chaleureusement au passage.

Le Conseil Scientifique (CS), présidé par Jérôme THIBAULT, s'est réuni à 5 reprises cette année.

Validation de 14 documents de gestion

Le CS a ainsi suivi l'élaboration de la plupart des 14 documents de gestion (document clé pour la gestion de nos sites) réalisés par l'équipe salariée cette année. Depuis 3 ans, un nouveau système de suivi et validation a été mis en place : les conseillers choisissent de suivre l'élaboration d'1 ou plusieurs document(s) en lien avec le ou la salarié(e) responsable. Cela permet au conseiller de suivre le document tout au long des 12 mois que dure son élaboration et des échanges plus fructueux entre le salarié et le conseiller.

Validation de 9 nouveaux sites d'intervention

Le CS a également validé 9 nouveaux sites d'intervention : 7 sites de zones humides, proposés par l'équipe salariée, essentiellement dans le sud-ouest de la Haute-Vienne ; 1 site forestier (hêtraie), localisé à Sardent et Saint-Eloi en Creuse, proposé par un conseiller scientifique. ; 1 étang, sur la commune de Tarnac, en Corrèze : il s'agit là d'un cas de figure original puisque c'est ici un propriétaire qui souhaite nous faire don de son étang et de ses abords, écologiquement très intéressants. Le CEN ne pouvant recevoir des dons de terrains, c'est le Fonds de dotation de notre Fédération qui sera sollicité pour recevoir ce don.

Relancer la stratégie habitats-faune-flore

Parmi les autres dossiers ayant occupé le CS, il faut noter une volonté des conseillers de relancer l'élaboration d'une stratégie habitats-faune-flore pour cibler nos nouveaux sites d'intervention au plus près des enjeux de préservation de la biodiversité sur le territoire limousin.

Enfin, soulignons que le Conseil d'Administration a validé l'ensemble des dossiers que le CS lui a soumis.

Assistance technique à la Carrière de Lapleau (19)

Concilier la préservation de la biodiversité avec le maintien d'une activité première

Depuis plusieurs années, le Conservatoire travaille en partenariat avec les sociétés Carrières de Condat en Haute-Vienne, et plus récemment Granits du Centre en Corrèze. Il s'agit de concilier la préservation de la biodiversité avec le maintien d'une activité première : l'extraction de matériaux pour la construction (routes, béton, ballast,…).

Assistance du Conservatoire

Comme suite à cette enrichissante collaboration, Granits du Centre a demandé au Conservatoire de l'assister pour la mise en œuvre des mesures de réduction d'impact sur les espèces protégées à la Carrière de Lapleau, comme le prévoit l'arrêté préfectoral de la Corrèze d'août 2015 autorisant la poursuite de l'exploitation de cette carrière de gneiss. Cet arrêté fait suite à une demande d'extension de la carrière pour 6.5 ha sur les 12.8 ha actuels, ayant bénéficié de plusieurs études naturalistes (Impact Conseil, J. BARATAUD, GMHL, SLO, CENL). Ces études ont en particulier révélé la présence d'une belle population d'Alyte accoucheur, due à l'activité même de la carrière : présence d'un plan d'eau, ornières, éboulis et tas de sable et de pierre, le tout bien ensoleillé.

Permettre la poursuite de l'exploitation

L'objectif est de permettre la poursuite de l'exploitation, ayant jusque-là très bien réussi à ce crapaud, tout en prenant des mesures afin de limiter au maximum les perturbations de la faune essentiellement.

Les premières réalisations concrètes

Au cours de cette première année d'assistance, plusieurs rencontres ont eu lieu. Le Conservatoire a aidé au choix d'essences pour la plantation d'une haie réalisée cet hiver, à la définition des emplacements et des techniques pour créer des mares et des habitats terrestres de substitution en marge du projet d'extension, ainsi que des zones de quiétude pour amphibiens à l'intérieur de la carrière. Ces travaux sont actuellement en cours.

Des suivis prévus dès 2018

Un suivi écologique faune-flore de l'efficacité des mesures est prévu tous les 3 ans dès 2018. Des mesures correctives pourront alors être proposées si toutefois il y a constat d'inefficacité. Par ailleurs, le Conservatoire procèdera à la mise en place d'un protocole de suivi écologique créé par le Muséum National d'Histoire Naturelle, dans le cadre d'un partenariat avec les deux entreprises visant à mieux prendre en compte la biodiversité dans les carrières.

Un nouveau contrat sur la Vienne Médiane et Affluents

Le CEN a terminé les dernières actions du Contrat Restauration Entretien de rivière sur le secteur de la Vienne Moyenne en 2015. Un nouveau Contrat sur 5 ans a été engagé : le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Vienne Médiane et Affluents. Il couvre les territoires du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (hors Briance qui fera l'objet d'un autre contrat) et du Syndicat Mixte Vienne Gorre. Ces deux structures assurent la coordination du CTMA en plus de nombreuses actions sur les cours d'eau.

Les actions prévues pour un budget de 900 000 euros sur 5 ans pour le conservatoire :

- l'animation des sites : elle comprend les actions classiques telles que les prospections foncières, la préparation et le suivi des travaux, les animations grand public et avec des scolaires, la rédaction des demandes de subventions ;
- l'animation du Réseau Zones Humides (RZH) : existant depuis plusieurs années sur les bassins Adour Garonne et haut bassin de la Vienne, le RZH s'étend sur le territoire de la Vienne médiane ;
- les acquisitions : elles doivent être ciblées sur des parcelles comportant une zone humide ;
- les plans de gestion : deux à trois sont prévus chaque année. Les premiers concernent la tourbière du Petit Moulin de Veyrac, l'étang du Brudoux (Cieux) et la lande de Chenevières (Pageas) ;
- les travaux de restauration et d'entretien des sites : en dehors des actions de bûcheronnage, débroussaillage et pose de clôtures, la création et la restauration de mares ainsi que l'entretien par fauche tardive seront des travaux à développer ;
- les inventaires de zones humides : deux campagnes sont prévues en 2017 et 2019. Pour 2017, il est prévu de cartographier les communes de Séreilhac, Saint Martin le Vieux et Beynac ;
- des études faunistiques : leur objectif est de définir des espèces représentatives de la qualité des zones humides ou « indicatrices de l'état de conservation » du secteur et de prévoir le suivi de ces espèces à long terme ;
- la publication de fiches de sites et d'une plaquette d'information sur les actions du CEN.

Fabienne Nauwynck et Virginie Blot prennent la suite de Guy Labidoire.

3 communes, 4 particuliers et 4 exploitants agricoles ont adhéré au Réseau Zones Humides. Les plans de gestion simplifiés ont été commencés pendant l'été 2016. Ils prévoient une cartographie des milieux, une évaluation du potentiel d'accueil pour la faune et des conseils de gestion de la zone humide.

Premières acquisitions

Les premières acquisitions du contrat portent sur des parcelles situées aux Grandes Landes (Montrol-Sénard) et en aval de l'étang du Brudoux (Cieux). Par ailleurs, de nouveaux sites ont été validés par les Conseils Scientifique et d'Administration. Ils se situent principalement sur les bassins de la Gorre et de l'Aixette.

Le Réseau Zones Humides en Limousin

Réseau Zones Humides Limousin

Avec le soutien des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne et du Conseil régional, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin (CEN Limousin) anime un réseau de propriétaires et gestionnaires de milieux humides qui adhère à une charte du « bon usage des zones humides ». Il permet de répondre aux demandes spécifiques des gestionnaires sur les différentes problématiques liées aux zones humides en adaptant les réponses au secteur concerné et aux attentes de l'adhérent.

Les visites de terrain avec les exploitants agricoles ou forestiers, les élus, les techniciens ou les particuliers sont des occasions de communiquer sur l'intérêt et les rôles des milieux humides tout en répondant à leur besoin de conseil technique par l'élaboration de plans de gestion simplifiés. Des journées d'échanges thématiques sont organisées : entretien des rigoles, gestion pastorale ou forestière, abreuvement... Ainsi, l'expérience de chacun peut bénéficier à l'ensemble des membres du réseau. Ces rencontres régulières sont favorables à un changement d'opinion sur l'intérêt de ces milieux et à une meilleure appropriation des zones humides par les gestionnaires.

140 gestionnaires locaux

1200 hectares conventionnés

Ces chiffres sont le signe d'une attente forte des gestionnaires, de tous types, pour être accompagnés dans leurs actions de gestion durable des zones humides et ceci dans l'intérêt général.

Nouvelles des sites

Le Marais du Brezou - Lagraulière et Chanteix (19)

Depuis un an, le marais du Brezou est ouvert au public et les opérations de gestion se poursuivent.

6 nouvelles mares

Travaux de restauration

25 hectares en maîtrise foncière ou d'usage

Le CEN intervient sur le marais du Brezou depuis 1998 grâce à l'implication des propriétaires privé et public du site. Aujourd'hui, plus de 25 hectares bénéficient d'une maîtrise d'usage ou foncière par le conservatoire.
Le plan de gestion 2014-2018 a identifié deux enjeux prioritaires que sont le développement des surfaces en eau et la restauration des roselières.

6 nouvelles mares

En septembre 2014, 6 nouvelles mares ont été creusées dans le marais boisé sur la commune de Lagraulière dans le but d'augmenter la capacité d'accueil pour les amphibiens et les insectes aquatiques.

Un bail avec la commune de Chanteix

En mars 2015, la commune de Chanteix a signé avec le CEN un bail civil de 20 ans pour plus de 4 hectares au bord du Brezou. Il s'agit essentiellement de bois humides mais aussi d'une formation végétale dominée par le Phragmite ou Roseau, une roselière, que les habitués du sentier du marais connaissent bien puisqu'une structure en saules vivants a été installée en face de cette dernière.

Des travaux de restauration en 2016

Profitant de l'été sec de cette année, l'équipe technique a réalisé des travaux de bûcheronnage autour des roseaux et un entrepreneur est venu avec une pelle mécanique pour décaper la litière et créer quelques mares. Ce secteur sera particulièrement suivi l'année prochaine afin de vérifier la bonne reprise des roseaux et la fréquentation par la faune.

Les sentiers de la vallée du Brezou

Tulle agglo a souhaité valoriser cette vallée en permettant au plus grand nombre de la découvrir ou de la redécouvrir grâce à ses trois sentiers d'interprétation.
Le livret de découverte que vous avez reçu avec ce bulletin est également disponible au départ des sentiers de la forêt de Blanchefort et de la vallée du Brezou, dans les antennes de l'Office de Tourisme Tulle en Corrèze (Tulle, Gimel-les-Cascades, Corrèze, Seilhac), dans les mairies de Chanteix et de Lagraulière. Vous pouvez également télécharger ces guides :

http://www.tulleagglo.fr/la_vallee_du_brezou.html

Le site de la Vallée du Brezou est ouvert toute l'année en visite libre.

Sur le sentier qui entre au cœur du marais, deux structures en saules vivants réalisés par un entrepreneur local ont été installées

Nouvelles des sites

Intervention du Conservatoire dans le cadre du contrat de rivière Gartempe

Le programme d'actions du Conservatoire pour les 3 années restantes, pour un budget global de plus de 242000 euros :

- la maîtrise foncière, à un rythme de 10 ha par an sur des enveloppes ciblées ;

- la rédaction de 1 à 4 plans de gestion selon les années ;

- la restauration et l'entretien de 1 à 4 sites également selon les années ;

- l'animation territoriale consistant à mener des actions de communication (publications, sorties nature, animation de chantiers) autour des zones humides, à apporter une assistance technique aux maîtres d'ouvrage et aux élus afin de prendre en compte ces milieux sensibles lors de la définition des projets, à réaliser la prospection foncière, à programmer et à suivre les travaux sur les sites et enfin à assurer un lien avec les acteurs locaux.

Dix partenaires pour la Gartempe

Le Contrat de Rivière Gartempe, porté et animé par le syndicat mixte « Contrat de rivière Gartempe », a été signé en novembre 2011 par une petite dizaine de partenaires souhaitant s'engager dans des actions en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Gartempe, sur une durée de 5 ans. Cette phase opérationnelle fait suite à une longue phase de diagnostic et de définition des opérations à entreprendre pour avoir un impact significatif sur les masses d'eau.

Natura 2000 et contrat de rivière, une complémentarité naturelle

Le vaste territoire concerné, d'une surface de plus de 1715 km², se situe à cheval sur les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse. Il englobe de nombreux sites gérés par le Conservatoire, en particulier des zones humides, mais également les sites Natura 2000 de la « Vallée de la Gartempe et affluents » et celui de la « Tourbière du Ruisseau de Dauges ». Dans le cas du premier, la taille très exiguë du site limite les possibilités d'intervention en faveur des milieux remarquables. Il est donc apparu important pour le Conservatoire de prendre place dans le Contrat de Rivière Gartempe parmi les maîtres d'ouvrage pour pouvoir développer un programme d'actions à plus grande échelle, centré sur les zones humides, et intervenir sur des secteurs particulièrement riches dans ce type de milieux, comme le sud des Monts de Guéret ou encore la Vallée de la Glayeule. Cet objectif a été atteint en fin d'année 2014 grâce à la signature d'un avenant.

25 ha de zones humides préservées, 5 plans de gestion, un site restauré

Compte tenu du décalage entre l'année budgétaire et l'année de réalisation du programme annuel, seules les actions prévues au titre de 2014 ont été achevées. La mise en œuvre du programme 2015 est en cours et celui déposé pour l'année 2016 sera réalisé en 2017. Pour le moment, plus de 25 ha de zones humides ont été maîtrisées, ou sont en passe de l'être, dans le cadre du contrat de rivière, essentiellement par acquisition (communes de Savennes, Saint-Christophe, La Chapelle-Taillefert, Chamboret), 5 plans de gestion ont été rédigés et un site a été restauré sur la commune de Sardent. De nombreuses sorties ou animations ont été proposées et le Conservatoire entretient désormais des relations fréquentes avec les acteurs locaux de ce secteur du Limousin où il était jusqu'alors peu présent.

D'importants travaux de bûcheronnage ont été réalisés dans la zone humides des Chatrelles par l'équipe technique du Conservatoire.

Nouvelles des sites

La lande de la Saumagne à Saint-Maurice-la-Souterraine (23)

Après une longue période de gestation et par la volonté des sectionnaires du village de la Saumagne et des élus de la commune de Saint-Maurice la Souterraine, le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, signait en 2005 un bail de 18 ans afin de restaurer les anciennes landes du village qui étaient fortement dégradées.

Lorsque le CEN a pris en charge la gestion de ce site, les landes de la Saumagne étaient hautement dégradées par la Fougère aigle et les fourrés, il n'y avait que peu d'espèces végétales et animales remarquables sur le site. Une série de lourds travaux fut mise en place à partir de 2009, avec succès : les bruyères et les ajoncs, typiques des landes du nord-ouest Creusois, se sont réinstallés progressivement sur les terrains.

La restauration a aussi concerné le réseau de mares présentes sur le site et a permis leur recolonisation par des espèces à forte valeur écologique comme la Pilulaire à globule *(Pilularia globulifera)*, petite fougère aquatique protégée au niveau national et très rare en Limousin. Elle pullule désormais dans les mares. Sur quelques suintements mis à jour, le Rossolis à feuilles intermédiaires *(Drosera intermedia)* s'est développé. Cette plante carnivore est également protégée en France. Le Sonneur à ventre jaune *(Bombina variegata)* s'est reproduit dans une mare, il s'agit d'un petit Crapaud en voie de raréfaction au niveau européen et en France.

A partir de 2011, la famille Ramond y a mis un troupeau d'une cinquantaine de brebis pendant les saisons estivales, assurant l'entretien du milieu. Leur activité a cessé en 2014.

Au printemps 2016, deux nouveaux éleveurs (A. Bestin et G. Bardin) nouvellement installés sur Saint-Sulpice-les-feuilles, ont amené sur le site des lots de bêtes en tout début de printemps puis entre les mois d'août et octobre. Ce pâturage est une aubaine pour le site car il permet de limiter l'installation des arbustes et ralentit le vieillissement de la lande. Leur siège d'exploitation étant éloigné, ils ne pouvaient passer que deux fois par semaine, le reste du temps la surveillance était assurée par quelques sectionnaires du village de la Saumagne, qui sont des partenaires fidèles du Conservatoire.

Le CEN a accueilli en stage Thelma Delafont pendant 10 semaines qui a mené des suivis sur les plantes et les animaux remarquables du site.

L'année 2015 a vu aussi le démarrage à la Saumagne d'un programme scientifique destiné à suivre l'évolution des populations d'oiseaux « communs » et qui est coordonné en France par le CRBPO (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux) un service du Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce programme consiste à capturer et baguer les oiseaux selon une périodicité et des modalités précises. Il est mené par Karim Guerbaa (en photo) avec l'aide de bénévoles intéressés par le baguage des oiseaux.

La lande de La Saumagne, est devenue au fil des années un des sites phares du patrimoine naturel creusois. Cette réussite n'aurait pas été possible sans l'aide des habitants du village et notamment celle de Monsieur Magnat (conservateur bénévole du site pour le compte du CEN) et de sa famille.

Brèves

Création des premières Réserves naturelles régionales (RNR) en Limousin

Les premières RNR ont été créées en Limousin en fin d'année 2015. Elles sont au nombre de trois :

- la RNR de la haute vallée de la Vézère (Saint-Merd-les-Oussines et Tarnac en haute-Corrèze),
- la RNR des Sauvages (Saint-Sylvestre et Ambazac),
- la RNR des landes Atlantiques situées sur le territoire du PNR Périgord Limousin.

A l'exception de la RNR située dans les Monts d'Ambazac en Haute-Vienne, qui est une propriété privée et qui jouxte la Réserve naturelle nationale de la tourbière des Dauges, les 2 autres Réserves sont en grande partie maitrisées par le CEN Limousin.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a nommé le CEN Limousin, organisme gestionnaire sur les 2 premières.

La RNR des landes atlantiques sera gérée par « notre partenaire principal », le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, le CEN étant l'opérateur scientifique et technique.

Nos actions concrètes débuteront en 2017.

Troisièmes rencontres du Réseau Zones Humides

le 4 février 2017 à Saint-Bonnet-Briance (87)

En partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territoiraux et Ruraux du Pays Monts et Barrages, et le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, le Conservatoire organise les troisièmes rencontres du Réseau Zones Humides, dont il est animateur, sur le thème « Des rivières naissent chez vous ». Des ateliers thématiques avec retour d´expériences seront organisés.

De 9h à 17h salle des fêtes de Saint-Bonnet-Briance.

Contact : Erwan HENNEQUIN - 05 55 03 98 23 - ehennequin@conservatoirelimousin.com

Des travaux à Saint-Gence

Le siège social

Suite à l'importante réflexion engagée en 2014 sur la possible rénovation complète du siège social, le Conseil d'administration du Conservatoire a mandaté le cabinet d'architecte Oekoumène basé à Limoges. Ce dernier a organisé toutes les études préalables à la constitution d'un avant-projet sommaire puis de l'avant-projet définitif (APD). D'un montant de près de 30 000 €, ces études sont indispensables à la poursuite de notre projet. L'APD a été validé en fin d'année par le Conseil d'administration.

Le permis de construire a été déposé et l'appel d'offre est en cours.

Les travaux devraient débuter en février 2017.

La fibre optique

Elle devrait arriver courant janvier pour le Conservatoire.

L'Agglo de Limoges a décidé de réduire la fracture numérique d'ici 2017. Touchés par ce déficit numérique, ce sont des mairies ainsi que trois lieux, dont le Theil où se situe le Conservatoire, qui seront dotés de la fibre.

Il s'agira de raccorder ces sites à la fibre, puis de relier cette même fibre aux sous-répartiteurs qui transmettent le signal aux abonnés. Les opérations seront réalisées par le syndicat mixte Dorsal. Elles devraient engager un investissement total de 1M€ HT pour l'Agglo, la région, le département et les communes étant amenés à participer.

Directeur de la Publication : Pierre Seliquer

Rédaction : Virginie Blot, Joël Boeufgras, Mathieu Bonhomme, Yvan Grugier, Erwan Hennequin, Annie-Claude Raynaud, Maïwenn Saint-Léger, Pierre Seliquer

Conception graphique et réalisation : Sandrine Fouetillou

Crédit photos : CEN Limousin, DREAL Limousin, ONF

Décembre 2016 - Conservatoire d'espaces naturels du Limousin 6 ruelle du Theil - 87510 SAINT-GENCE

Tél : 05 55 03 29 07 - Fax : 05 55 03 29 30

mail : info@conservatoirelimousin.com
site : www.conservatoirelimousin.com

ISSN 1285 2430 - Dépôt légal de parution

Imprimée et réalisée en Limousin

Lettre de liaison réalisée avec la participation financière de